

Lettres patentes supplémentaires

Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38)

Le Registraire des entreprises, en vertu de la Loi sur les compagnies, délivre les présentes lettres patentes supplémentaires à

ÉCO-QUARTIER SAINTE-MARIE

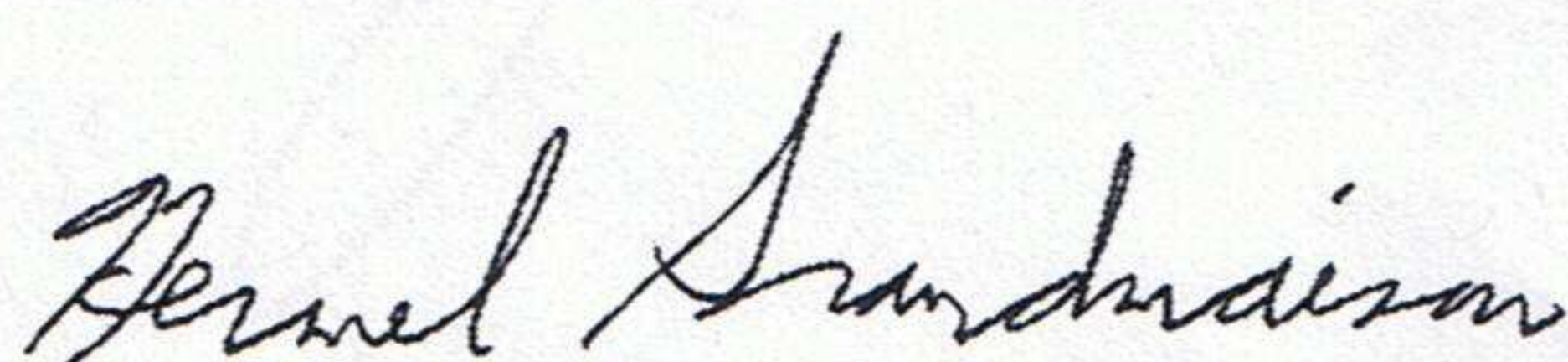
changeant son nom pour

Société écocitoyenne de Montréal

et confirmant le ou les documents ci-annexés.

Fait à Québec le 02 Septembre 2014.

Déposé au registre le 02 septembre 2014 sous le
numéro d'entreprise du Québec 1144918647



Registraire des entreprises



Résolution

Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu :

ÉCO-QUARTIER SAINTE-MARIE

Il est résolu de modifier (Cochez la ou les cases appropriées.)

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> les pouvoirs ou les objets | <input type="checkbox"/> le nombre d'administrateurs |
| <input type="checkbox"/> les biens immobiliers | <input type="checkbox"/> le siège (localité) |
| <input type="checkbox"/> les revenus provenant des biens immobiliers | <input type="checkbox"/> les autres dispositions |
| <input checked="" type="checkbox"/> le nom | |

de la façon suivante :

Voir annexe 1.

Les administrateurs suivants sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution :

André Gagnon

Nom de l'administrateur

Mainville Pierre

Nom de l'administrateur

Signature

Copie certifiée de la résolution n° 2014-03-31 de la personne morale (Inscrivez le nom de la personne morale et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu.)

ÉCO-QUARTIER SAINTE-MARIE

adoptée par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée extraordinaire convoquée à cette fin et tenue

le 20140331.

Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé



H103 ZZ 72494851

Annexe 1. Formulaire RE-502

Modifications aux objets de Éco-quartier Sainte-Marie-
2014-03-31

Texte initial	Texte modifié par l'assemblée
1. Sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les résidents (individuels ou corporatifs) à participer à l'amélioration de la propreté, à augmenter les taux de récupération des matières recyclables , de même qu'à protéger et à embellir le patrimoine végétal.	1. Sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les résidents (individuels ou corporatifs) à participer à l'amélioration de la propreté, à encourager les 3RV (réduction, réutilisation, recyclage et valorisation) , l'agriculture urbaine, la lutte aux îlots de chaleur, de même qu'à protéger le patrimoine végétal et les ressources naturelles .

Texte initial	Texte modifié par l'assemblée
2. Raviver le civisme en motivant les citoyens à agir concrètement de façon à obtenir des résultats appréciables en ce qui a trait à l'amélioration du cadre de vie.	2. Raviver le civisme en motivant les citoyens à agir concrètement de façon à obtenir des résultats appréciables en ce qui a trait à l'amélioration du cadre de vie et de la cohabitation sociale, par des actions liées à l'environnement, les arts et la culture ou l'occupation de l'espace public

Texte initial	Texte modifié par l'assemblée
3. Contribuer à la vitalité socio-économique du quartier Sainte-Marie , notamment par la création de nouveaux emplois et/ou entreprises ou organismes existants.	3. Contribuer à la vitalité socio-économique de Montréal, et plus particulièrement de Sainte-Marie , notamment par la création de nouveaux emplois et/ou entreprises ou organismes existants.
4. Favoriser la promotion d'une ville, d'un quartier et d'une rue en santé en développant chez la population de Sainte-Marie des habilités à choisir et à modifier les conditions environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix.	4. Favoriser la promotion d'une ville, d'un quartier et d'une rue en santé en développant chez la population de Montréal et plus particulièrement de Sainte-Marie , des habilités à choisir et à modifier les conditions environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix.
5. Promouvoir et développer la coopération multisectorielle (organismes publics, privés et communautaires) selon leurs champs d'intérêt et de compétence sur la base d'actions précises qui améliorent le niveau de santé de la population de Sainte-Marie .	5. Promouvoir et développer la coopération multisectorielle (organismes publics, privés et communautaires) selon leurs champs d'intérêt et de compétence sur la base d'actions précises qui améliorent le niveau de santé de la population de Montréal et plus particulièrement de Sainte-Marie .